

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 23 janvier 2014

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	25
pouvoirs :	6
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 23 janvier 2014 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 17 janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mme Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT – Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Marie-Paule ANCELIN - M. Serge LEBRETON – Mme Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Jérôme MOUHOT – M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT

ETAIENT EXCUSES

M. Bernard CHAMBAUDRY donne pouvoir à M. Gilles LEMOINE - Mme Dominique CHARMENSAT donne pouvoir à M. Romuald CARRY – Mme Françoise MANDEAU donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH – Mme Anne-Marie MICHENAUD donne pouvoir à M. Jean-François HEROUARD - Mme Emilie RICHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU -

ETAIENT ABSENTES

Mme Adjoua KOUAME - Mme Jeanine PROVOST –

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

AVENANT À LA CONVENTION FONDS D'INTERVENTION 2014.01 POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC)

Le 2 juillet 2010, la Ville de COGNAC a signé une convention avec l'Etat afin d'obtenir des financements pour des projets menés dans le cadre de l'Opération Urbaine de Redynamisation du Commerce pour une durée de 3 ans.

L'Etat vient d'informer la Ville que la dite convention peut être prolongée jusqu'au 2 juillet 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant prolongeant de deux ans la convention signée le 2 juillet 2010 et présentée en annexe. FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS



PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES

Projet

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION FONDS D'INTERVENTION
POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC)
OPÉRATION URBAINE DE REDYNAMISATION DU COMMERCE**

ENTRE

La Commune de Cognac représentée par son maire,

ET

L'Etat, Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, représenté par la Préfète de la Région Poitou-Charentes, Préfète de la Vienne

VU la décision FISAC n°10-0220 du 18 mars 2010,

VU la convention cadre FISAC du 2 juillet 2010,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Prolongation de l'opération FISAC

Il est décidé de prolonger de 2 ans supplémentaires la convention FISAC.

La convention, d'une durée initiale de trois ans à compter de la date de la signature est donc prolongée jusqu'au 2 juillet 2015.

Le reste de l'article demeurant inchangé

AUTRES DISPOSITIONS

Les autres articles de la convention FISAC en date du 2 juillet 2010 demeurent inchangés.

Etabli en deux exemplaires originaux

Fait à
le

Pour la Commune de Cognac,
Le Maire,

Pour l'Etat,
La Préfète de la Région Poitou-Charentes,
Préfète de la Vienne,

COGNAC
21-01-2014